

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom : Monsieur Sandy Messaoui ou Dénomination (pour les personnes morales) : Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Adresse : N° 11 rue de Cambrai (Bâtiment 33 – Parc du Pont de Flandre) Commune Paris Code postal 75945 Paris Cedex 19 Nature des activités : Opérateur foncier et aménageur Qualification : Directeur Territorial – Direction Territoriale Grand Paris Est

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 <i>Prunella modularis</i> Accenteur mouchet	Destruction de 0,14 ha de haie mixte, de 1,55 ha de prairies mésophiles, 1,48 ha de parc boisé, 0,22 ha de fourré mésophile, 0,99 ha de friche prairiale co-plantée, 1,15 ha de friche nitrophile, 6,34 ha d'anciens jardins et 0,57 ha de friche mésophile
B2 <i>Serinus serinus</i> Serin cini	Destruction de 0,14 ha de haie mixte, de 1,55 ha de prairies mésophiles, 1,48 ha de parc boisé, 0,22 ha de fourré mésophile, 0,99 ha de friche prairiale co-plantée, 1,15 ha de friche nitrophile, 6,34 ha d'anciens jardins et 0,57 ha de friche mésophile
B3 <i>Aegitalos caudatus</i> Mésange à longue-queue	Destruction de 0,14 ha de haie mixte et 1,48 ha de parc boisé
B4 <i>Falco tinnunculus</i> Faucon crécerelle	Destruction de 0,14 ha de haie mixte, de 1,55 ha de prairies mésophiles, 1,48 ha de parc boisé, 0,22 ha de fourré mésophile, 0,99 ha de friche prairiale co-plantée, 1,15 ha de friche nitrophile, 6,34 ha d'anciens jardins et 0,57 ha de friche mésophile
B5 <i>Regulus regulus</i> Roitelet huppé	Destruction de 0,14 ha de haie mixte et 1,48 ha de parc boisé
B6 <i>Streptopelia decaocto</i> Tourterelle des bois	Destruction de 0,14 ha de haie mixte et 1,48 ha de parc boisé
B7 <i>Motacilla alba</i> Bergeronnette grise	Destruction de 1,55 ha de prairies mésophiles, 0,99 ha de friche prairiale co-plantée et 0,57 ha de friche mésophile
B8 <i>Apus apus</i> Martinet noir	Destruction de 1,55 ha de prairies mésophiles, 0,99 ha de friche prairiale co-plantée et 0,57 ha de friche mésophile
B9 <i>Hirundo rustica</i> Hirondelle rustique	Destruction de 1,55 ha de prairies mésophiles, 0,99 ha de friche prairiale co-plantée et 0,57 ha de friche mésophile
B10 <i>Erinaceus europaeus</i> Hérisson d'Europe	Destruction de 1,48 ha de parc boisé, 0,22 ha de fourré mésophile, 0,99 ha de friche prairiale co-plantée et 6,34 ha d'anciens jardins,
B11 <i>Sciurus vulgaris</i> Ecureuil roux	Destruction de 0,14 ha de haie mixte, de 1,55 ha de prairies mésophiles, 1,48 ha de parc boisé, 0,22 ha de fourré mésophile, 0,99 ha de friche prairiale co-plantée et 6,34 ha d'anciens jardins,
B12 <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Destruction de 0,14 ha de haie mixte, de 1,55 ha de prairies mésophiles,

Pipistrelle commune	1,48 ha de parc boisé, 0,99 ha de friche prairiale co-plantée, 0,12 ha d'alignements d'arbres, 1,15 ha de friche nitrophile
B13 <i>Pipistrellus kuhlii</i>	Destruction de 0,14 ha de haie mixte, de 1,55 ha de prairies mésophiles, 1,48 ha de parc boisé, 0,99 ha de friche prairiale co-plantée, 0,12 ha d'alignements d'arbres, 1,15 ha de friche nitrophile
Pipistrelle de Kuhl	
B14 <i>Pipistrellus nathusii</i>	Destruction de 0,14 ha de haie mixte, de 1,55 ha de prairies mésophiles, 1,48 ha de parc boisé, 0,99 ha de friche prairiale co-plantée, 0,12 ha d'alignements d'arbres, 1,15 ha de friche nitrophile
Pipistrelle de Nathusius	
B15 <i>Eptesicus serotinus</i>	Destruction de 0,14 ha de haie mixte, de 1,55 ha de prairies mésophiles, 1,48 ha de parc boisé, 0,99 ha de friche prairiale co-plantée, 0,12 ha d'alignements d'arbres, 1,15 ha de friche nitrophile
Sérotine commune	
B16 <i>Nyctalus noctula</i>	Destruction de 0,14 ha de haie mixte, de 1,55 ha de prairies mésophiles, 1,48 ha de parc boisé, 0,99 ha de friche prairiale co-plantée, 0,12 ha d'alignements d'arbres, 1,15 ha de friche nitrophile
Noctule commune	
B17 <i>Myotis dubentonii</i>	Destruction de 0,14 ha de haie mixte, de 1,55 ha de prairies mésophiles, 1,48 ha de parc boisé, 0,99 ha de friche prairiale co-plantée, 0,12 ha d'alignements d'arbres, 1,15 ha de friche nitrophile
Murin de Daubenton	
B18 <i>Podarcis muralis</i>	
Lézard des murailles	Destruction de 1,15 ha de friche nitrophile et 1,43 ha de friche rudérale

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☐
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Projet d'aménagement de la ZAC Maison-Blanche, qui accueillera à terme (horizon 2031) près de 10 000 habitants. Les aménagements doivent désenclaver le quartier en l'ouvrant vers l'extérieur afin de le connecter au reste de la commune.			
..... Suite sur papier libre			

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *	
Destruction ☒ Préciser : destruction de 1,55 ha de prairies mésophiles, 1,15 ha de friches nitrophiles, 0,57 ha de friches mésophiles, 0,14 ha de haie mixte, 0,22 ha de fourrés mésophiles, 0,24 ha de friche arbustive, 0,99 ha de friche prairiale co-plantée et 1,48 ha de parc boisé.	
Altération ☐ Préciser :	
Dégradation ☐ Préciser :	
Suite sur papier libre	

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *	
Formation initiale en biologie animale	☒ Préciser : Chargé d'études en écologie (expertises naturalistes).
Formation continue en biologie animale	☐ Préciser :
Autre formation	☒ Préciser : Doctorat en ethnoécologie.

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION
Préciser la période : La réalisation des phases 2, 3, 4 la ZAC s'échelonne entre début 2023 et jusqu'à 2031 ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Ile-de-France
Départements : Seine-Saint-Denis (93)
Cantons : Gagny
Communes : Neuilly-sur-Marne

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos	☒
Mesures de protection réglementaires	☐
Mesures contractuelles de gestion de l'espace	☒
Renforcement des populations de l'espèce	☐
Autres mesures	☒ Préciser :

.....
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Mesures d'évitement : 1) Conservation de 88 % du parc boisé à l'échelle du projet 2) Conservation d'une partie de la haie mixte en lisière sud (phase 2 bis) 3) Conservation des pelouses sableuses rases (phase 2bis) 4) Conservation partielle de la prairie mésophile (phase 2 bis et 4) Mesures de réduction : 1) Installation d'une barrière anti-amphibiens en bordure du chantier 2) Respect de la phénologie des espèces. 3) Périmètre de protection autour des habitats préservés en phase travaux 4) Contrôle des espèces végétales invasives en phase chantier. 5) Mise en œuvre d'un chantier vert 6) Abattage doux des arbres favorables aux chiroptères 7) Valorisation de la haie mixte conservée (phase 2 bis) 8) Mise en place de nichoirs à chiroptères 9) Contrôle des espèces végétales invasives en phase exploitation. 10) Réduction de l'impact de l'éclairage. Mesures de compensation : Renaturation de 6,37 ha sur le Bois de l'Etoile. Mesures d'accompagnement : 1) Mise en place d'hibernaculum à reptiles 2) Plantations d'arbres 3) Mise en place des prescriptions écologiques 4) Plan de gestion comprenant l'ensemble des habitats à entretenir

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

.....
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Chaque intervention pendant le suivi en phase chantier fera l'objet d'un compte-rendu, qui sera transmis à la DRIEAT. En phase d'exploitation, de la même façon des rapports de suivi seront produits chaque année de suivi et envoyés à la DRIEAT.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à
le
Votre signature